

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, le lundi **2 décembre 2019 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Manon Fortin est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - .1 du procès-verbal du 4 novembre 2019;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - .1 Dépôt de la liste selon l'âge des comptes au 30 novembre 2019;
 - .2 Dépôt au conseil des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- 6 Administration financière**
 - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 2 décembre 2019;
 - .3 Recommandation de paiement du décompte n° 2 pour les travaux de pavage des chemins North et Millington et affectation du coût des travaux;
- 7 Sécurité publique**
 - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 - .2 Approbation des prévisions budgétaires 2020 de la Régie de police de Memphrémagog;
- 8 Transport, voirie**
 - .1 Programme d'aide à la voirie locale, volet PPA : attestation des travaux réalisés;
 - .2 Avis de motion - Règlement n° 19-472 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Patterson;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
 - .1 Demande de dérogation mineure n° 2019-12 – 28 chemin Patterson;
 - .2 Demande de dérogation mineure n° 2019-13 – 5 rue des Pommiers;
 - .3 Demande de permis de construction PIIA n° 2019-10-0029 – 66 rue des Sapins;
 - .4 Demande de permis de construction PIIA n° 2019-11-0004 – 50 rue des Appalaches
 - .5 Demande de permis de construction PIIA n° 2019-11-0011 – 1 rue des Pruches
 - .6 Autorisation de signature d'un certificat d'autorisation;
- 10 Loisirs et culture**
- 11 Hygiène du milieu**
 - .1 Entente intermunicipale concernant l'élimination des déchets et des gros rebuts;
- 12 Santé et bien-être**
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Levée de l'assemblée**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2019-12-237)

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2019 (238)

2019-12-238

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 novembre 2019, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 novembre 2019 soit approuvé et adopté, avec mention d'une modification apporté au point 11.2.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE SELON L'ÂGE DES COMPTES AU 30 NOVEMBRE 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste selon l'âge des comptes au 30 novembre 2019.

DÉPÔT AU CONSEIL DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires soumis par tous les membres du conseil au mois de décembre dans le délai prévu par l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums*.

2019-12-239

COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES, DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT (239)

Comptes payés après le 4 novembre

Salaires au net du 2019-11-06 (pompiers octobre compris)	17 985,01
Salaires au net du 2019-11-13	6 826,97
Salaires au net du 2019-11-20	9 143,48
Salaires au net du 2019-11-27	7 452,71
Ministre du Revenu (novembre)	13 888,45
Receveur général (novembre)	5 523,07
Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence, caserne)	856,02
Bell Mobilité	179,50
Hydro-Québec (hôtel de ville, casernes, éclairage public)	2 599,39
Fonds d'information (avis de mutation)	112,00
La Capitale Assurances (assurance groupe)	4 027,45
Xerox (location d'équipement, copies octobre)	1 654,11
Infotech (achat papeterie 2020 - dépôt)	1 922,38
Petite caisse (membrane jardin camp d'été, pompiers, écocentre)	215,00
ADMQ (formation)	757,68
Association des Pompiers Austin Enrg (don annuel)	1 000,00
Fondation LacS (don 2019)	1 000,00
RAPPEL (subvention Fonds vert - étang McKey)	895,67

Marie-Ange Gagné (projet de direction de la chorale)	1500,00
Remboursements bibliothèque et sports	630,00
Personnel (déboursés divers)	181,95
Personnel (déplacements / kilométrage)	2 005,11
Total payé au 2 décembre 2019	80 355,95 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Câble-Axion Digital inc (internet hôtel de ville)	68,93
MRC Memphrémagog (équil/maintien d'inventaire et quote-part)	15 189,00
Cain Lamarre (frais juridiques)	2 056,14
Mégaburo (fournitures et papeterie)	151,66
GDE Xerox (copies)	14,33
FarWeb IT (frais mensuel et services techniques)	720,43
Produits Sany (nettoyants, etc.)	139,11
Gestion 05 inc. (consultation et recrutement personnel)	1 422,74
Marché Austin (épicerie, divers)	77,70

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Régie de police de Memphrémagog (décembre)	55 158,99
Distributions Michel Fillion (bottes de sécurité pompier)	496,94
Pierre Chouinard et Fils (diesel et essence)	1 518,50
Centre d'extincteur SL (remplissage bouteilles d'air)	408,17
Communication Plus (équipement sécurité)	256,38
Napa Magog (équipement caserne)	181,28
Location Langlois (équipement sécurité)	260,12
Les Camions Inter Estrie (entretien de camion)	1 770,83
Centre d'Inspection Sherbrooke (inspection annuelle camion)	873,60

TRANSPORT

Excavation Stanley Mierzwinski (voirie d'été, divers)	16 583,51
Groupe ADE Estrie inc (travaux chemin North)	2 262,14
Focus (installation et location de GPS. frais mensuel GPS)	245,82
Groupe Signalisation de l'Estrie (plaques civiques)	1 289,45
Carrières Ste-Anne-de-la-Rochelle (gravier urgence tempête)	861,55
Excavation Richard Bouthillette (travaux d'urgence)	6 949,67
Germain Lapalme et Fils (gravier)	6 136,22

HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe Environex (analyses d'eau)	137,97
--	---------------

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

LOISIRS ET CULTURE

Plomberie Gilbert et fils inc (remplacement toilettes)	1 781,34
Gérin Pomerleau (frais juridiques sentier 112)	1 185,52
Sans Cravate (parcours des droits de l'enfant)	2 128,19
Abbaye Saint-Benoit (contribution du CLP)	250,00

FINANCEMENT

Banque Royale (intérêts emprunt 17-446)	14 609,60
--	------------------

AFFECTATIONS

CONTRATS

Eurovia Québec Construction inc (pavage North/Millington)	767 687,70
Exc. Stanley Mierzwinski (contrat déneigement)	70 268,90
Philip Stone (contrat déneigement)	3 496,58
Paysagement L'Unick (contrat déneigement et plaisirs d'hiver)	743,51
MTG enr (contrat déneigement)	1 136,34
Benoit Lefebvre (contrat déneigement)	479,06
Enviro5 (fosses septiques)	20 948,90
R.I.G.M.R.B.S. (enfouissement)	4 564,58
Sani-Estrie inc. (matières résiduelles)	19 518,39
Lee Fancy (conciergerie)	835,00
Guy Martineau (contrat gazons, matériaux et travaux parcs)	2 350,00

Total à payer au 2 décembre 2019 1 027 214,79 \$

2019-12-239

ATTENDU QUE la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU :

1. que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. que dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **80 355,95 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 2 décembre 2019 au montant de **1 027 214,79 \$** soit approuvé;
5. que la signature des chèques correspondants soit approuvée.

ADOPTÉE

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 2 DÉCEMBRE 2019

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 2019.

RECOMMANDATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE N° 2 POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DES CHEMINS NORTH ET MILLINGTON ET AFFECTATION DU COÛT DES TRAVAUX (240)

2019-12-240

ATTENDU la transmission du décompte progressif n° 2 pour la réalisation des travaux de pavage sur les chemins North et Millington;

ATTENDU QU'après vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés jusqu'au 21 novembre 2019, Avizo Experts-conseils recommande le paiement au montant de 42 552,47 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur Eurovia Québec Construction Inc.;

ATTENDU la nécessité de comptabiliser en 2019 la retenue de 5 % payable en 2020 à la suite de l'approbation finale des travaux;

ATTENDU la volonté du conseil d'affecter le coût total des travaux au surplus accumulé non affecté de façon à épargner aux citoyens les frais de financement inhérents à un emprunt;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

1. d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 au montant de 42 552,47 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur Eurovia Québec Construction Inc.;
2. d'affecter le coût de la dépense au surplus accumulé non affecté;
3. d'affecter le coût de la retenue payable en 2020, au montant de 38 939,85 \$, au poste du surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DE LA RÉGIE DE POLICE DE MEMPHRÉMAGOG (241)

ATTENDU QUE la Régie de police de Memphrémagog a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2020, qui se résument ainsi :

Revenus totaux	10 155 000 \$
Quote-part des municipalités	8 755 000 \$
Dépenses	10 155 000 \$

2019-12-241

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

1. les prévisions budgétaires 2020 de la Régie de police de Memphrémagog soient approuvées telles que déposées;
2. la quote-part de la municipalité d'Austin se chiffrant à **664 082 \$** soit approuvée.

ADOPTÉE

* * *

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET PPA : ATTESTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS (242)

2019-12-242

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

ATTENDU QUE les travaux réalisés et les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil de la municipalité d'Austin approuve les dépenses d'un montant de 126 474,74 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles indiqués sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2019-12-243

AVIS DE MOTION (243)

Le conseiller **V. Dingman** donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le **Règlement n° 19-472 sera présenté pour adoption**. Ce règlement aura pour objet de décréter l'entretien d'hiver d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Patterson.

Dispense de lecture du règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la Loi.

Donné à Austin, ce 2 décembre 2019

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 19-472 ()

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN

RÈGLEMENT N° 19-472 DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN D'HIVER D'UNE VOIE PRIVÉE OUVERTE AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE DU CHEMIN PATTERSON

ATTENDU QUE le chemin Patterson, situé sur le territoire de la municipalité d'Austin, est ouvert au public par tolérance du propriétaire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, ch. C-6), toute municipalité locale peut entretenir de telles voies privées, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

ATTENDU QUE la majorité des occupants riverains de la voie privée ont présenté une requête afin que la municipalité entretienne cette voie privée;

ATTENDU QUE le conseil croit opportun de donner suite à la requête de ces contribuables;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller
appuyé par le conseiller**

ET RÉSOLU :

d'adopter le présent règlement, lequel ordonne et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le conseil ordonne, sur requête des occupants riverains, **l'entretien d'hiver** de la voie privée ouverte au public par tolérance du chemin Patterson apparaissant en rouge dans l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 3

L'entretien d'hiver comprend, notamment, un nivelage à l'automne et au printemps ainsi que le déneigement et l'épandage d'abrasif, de fondant chimique ou de sable.

Article 4

Les travaux d'entretien seront exécutés par ou pour la municipalité, à la charge et aux frais du secteur concerné.

Article 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées pour les travaux d'entretien d'hiver, il est exigé et sera prélevé, pour l'hiver 2019-2020, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation illustré dans l'annexe « A », une compensation de 230,97 \$, taxes incluses.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Lisette Maillé
maïresse

Manon Fortin
directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2019-12– 28 CHEMIN PATTERSON
(244)

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2019-12 pour la construction d'un toit-terrasse sur une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE le bâtiment est contigu à la zone agricole et qu'il n'y a aucun voisin à proximité;

2019-12-244 **ATTENDU QUE** la terrasse est peu visible de la rue;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2019-12 soit et est acceptée tel que présentée au conseil.

ADOPTÉE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2019-13– 5 RUE DES POMMIERS
(245)

2019-12-245 **ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2019-13 pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale sur le côté sud;

ATTENDU QUE l'agrandissement proposé empiète d'environ 1,2 mètre supplémentaire dans la marge avant protégée par droit acquis;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2019-13 soit et est acceptée tel que présentée au conseil.

ADOPTÉE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2019-10-0029 – 66 RUE DES SAPINS (246)

2019-12-246 **ATTENDU** la demande de permis PIIA n° 2019-10-0029 pour la construction d'une nouvelle construction ayant un toit plat;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans le PIIA-5 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436;

ATTENDU QUE le bâtiment satisfait aux critères prévus au règlement, dont la volumétrie;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction 2019-10-0029 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2019-11-0004 – 50 RUE DES APPALACHES (247)

2019-12-247

ATTENDU la demande de permis PIIA n° 2019-11-0004 pour la construction d'un bâtiment accessoire ayant une toiture à versant unique;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans le PIIA-5 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436;

ATTENDU QUE le bâtiment satisfait aux critères prévus au règlement, dont la volumétrie;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction 2019-11-0004 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2019-11-0011 – 1 RUE DES PRUCHES (248)

2019-12-248

ATTENDU la demande de permis PIIA n° 2019-11-0011 pour la construction d'un bâtiment accessoire ayant une toiture à versant unique;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans le PIIA-5 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436;

ATTENDU QUE le bâtiment satisfait aux critères prévus au règlement, dont la volumétrie;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction 2019-11-0011 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION (249)

2019-12-249

ATTENDU la demande de l'Association pour la protection du lac O'Malley (APELO) visant à poursuivre les travaux de contrôle des plantes aquatiques envahissantes dans le littoral du lac O'Malley;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU que des changements procéduraux au MDDELCC requièrent que la demande de certificat d'autorisation provienne de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller P.E. Guibault**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité autorise le RAPPEL et son représentant, Marc-Antoine Pétrin, à signer et déposer auprès du MDDELCC la demande de certificat d'autorisation pour les travaux de contrôle des plantes envahissantes dans le littoral du lac O'Malley.

ADOPTÉE

**ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
ET DES GROS REBUTS** (250)

2019-12-250

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale visant l'enfouissement des déchets signée en 2004 prend fin le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM) a déposé une entente à la municipalité d'Austin concernant la fourniture des services de réception et d'élimination des déchets et de gros rebuts domestiques pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin et la RIGMRBM désirent consigner par écrit les termes et modalités de leur entente et se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente relative à l'élimination des déchets et des gros rebuts;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité d'Austin accepte de conclure une entente avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi relativement à l'élimination des déchets et des gros rebuts domestiques pour une durée initiale d'un an débutant le 1^{er} janvier 2020;
2. la mairesse, Lisette Maillé, et la directrice générale et secrétaire-trésorière Manon Fortin, soient autorisées à signer l'entente intermunicipale avec la Régie, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2019-12-251

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (251)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller B. Jeansonne, l'assemblée est levée à 19h50.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Secrétaire-trésorière